

Faculté de d'Ingénierie biologique, agronomique et environnementale



AGRO3

Doctorat en sciences agronomiques et ingénierie biologique

Gestion du programme

AGRO Faculté d'ingénierie biologique, agronomique et environnementale

Responsable académique : Jacques Mahillon

Le règlement relatif à l'obtention de ce grade est disponible au secrétariat de la faculté et sur le Web à l'adresse suivante:

<http://www.agro.ucl.ac.be/etudes/reglements/>

Objectif de la formation

Le doctorat est une formation à la recherche par la recherche, comprenant la préparation et la présentation écrite et orale d'une thèse originale. Le doctorat répond à trois objectifs d'égale importance : approfondir ses connaissances et son savoir-faire de façon à maîtriser un domaine scientifique, développer ses capacités à analyser et à résoudre un problème scientifique d'envergure, contribuer au développement des connaissances scientifiques.

Conditions d'admission

L'inscription au doctorat est subordonnée à la possession du diplôme d'ingénieur agronome, d'ingénieur chimiste et des bioindustries, de bio-ingénieur ou d'un autre diplôme jugé équivalent par le bureau de faculté. Dans tous les cas de demande d'admission au doctorat, une demande simultanée d'inscription à un DEA (diplôme d'études approfondies) sera introduite. Cette dernière obligation ne s'applique pas aux candidats disposant d'un grade équivalent obtenu antérieurement. Le doctorand doit être inscrit au rôle de l'UCL (cf "renseignements généraux").

Demande d'admission

Toute demande d'inscription au doctorat mentionne les coordonnées du candidat et est accompagnée de la copie du ou des diplôme(s) acquis antérieurement. Chaque demande d'inscription contient également l'avant-projet d'un travail de recherche rédigé de telle manière qu'il permette d'en juger l'intérêt scientifique. Il est signé conjointement par le candidat et le promoteur.

Structure générale du programme

Veillez vous référer au règlement du doctorat disponible au secrétariat de la faculté:

<http://www.agro.ucl.ac.be/etudes/reglements/>

Contenu du programme

L'épreuve pour l'obtention du grade de docteur en sciences agronomiques et ingénierie biologique comporte la présentation d'une dissertation originale dont le sujet a été accepté par le bureau de la Faculté. La dissertation doit être défendue publiquement par le récipiendaire.

Evaluation

L'évaluation comporte plusieurs étapes décrites dans le règlement susmentionné.